



Nous, Maire de la Ville de Dijon

ARRETE N° 26-AT-14520

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment l'article R.417-6

VU l'arrêté de délégation du 26 novembre 2024

CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités pour une livraison que doit réaliser **OPEN SERVICE** demeurant **18 RUE MELISSA 21130 AUXONNE**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : **AVENUE JEAN JAURES le 17/03/2026**

ARRÊTONS

Article 1

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX **INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

85C AVENUE JEAN JAURES (Dijon), le 17/03/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :

Le stationnement des véhicules est interdit au droit du numéro 85 sur les aires de livraisons. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de livraison, quand la situation le permet.

Le stationnement des véhicules est interdit au droit du numéro 85 sur une longueur de 5 mètres. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de livraison, quand la situation le permet.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise OPEN SERVICE.

Article 3

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux. Il sera apposé derrière le pare-brise du ou des véhicules présents sur le stationnement neutralisé.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Directrice Maîtrise de l'Espace Public, Directeur Tranquillité Publique, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole , FACTURATION EFFIA, CSI Circulation, Instruction ODP, Facturation DIVIAPARK et Bureau de suivi et d'analyse d'activité
- OPEN SERVICE

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,

Le 07 mars 2026

LA MAIRE,

Pour la Maire, l'Adjointe déléguée à la propreté de la ville, aux travaux, aux équipements urbains et aux mobilités

Dominique MARTIN-GENDRE